

C'est une chose que j'ai entendue fréquemment de la bouche d'exportateurs et d'exportateurs potentiels de la province de Québec qui connaissent la valeur du système d'inspection canadien et qui veulent qu'on le maintienne dans l'intérêt de l'agriculture québécoise et de l'agriculture canadienne.

• (1130)

Pouvons-nous améliorer notre système d'inspection? De toute évidence la réponse est oui. Pour le moment, nous travaillons d'arrache-pied en ce sens, en collaboration avec le secteur privé et les gouvernements provinciaux. Nous nous intéressons aux secteurs où nous pouvons éviter les coûts, réduire les coûts et partager les coûts, à condition qu'il y ait aussi un partage adéquat des profits. Nous examinons toute une gamme de moyens pour mettre le système à l'heure de la nouvelle technologie afin de profiter des progrès de la science et de la technologie en matière de systèmes d'inspection des aliments.

Nous examinons aussi d'autres approches acceptées à l'échelle internationale, par exemple l'analyse des risques et la maîtrise des points critiques, communément appelée l'ARMPC, considérée par bien des pays comme le meilleur système pour l'avenir. De nombreuses entreprises canadiennes commencent déjà à adopter cette approche à l'égard des normes d'inspection.

Enfin, il faut aussi améliorer la coordination et la coopération entre tous les intervenants ayant une responsabilité quelconque par rapport à l'inspection.

J'ai vu des situations, ici au Canada, où trois ou quatre ministères fédéraux, deux ou trois ministères provinciaux et même parfois certains services municipaux participaient à un aspect de l'inspection. Il y a sans doute des chevauchements que nous pourrions supprimer. Nous essayons de le faire de deux façons.

Premièrement, au palier fédéral, nous nous efforçons d'employer une seule approche à l'égard de l'inspection afin de prévenir les chevauchements entre plusieurs ministères qui inspecteraient la même chose et répéteraient simplement le même procédé l'un après l'autre. Nous progressons et nous éliminons peu à peu les cas de chevauchements entre services fédéraux; nous effectuons donc les inspections sans répéter certaines opérations, ce qui serait contre-productif et coûteux.

Deuxièmement, nous travaillons en collaboration avec les provinces, comme on l'a constaté lors des dernières réunions fédérales-provinciales des ministres de l'Agriculture, afin d'élaborer un système national d'inspection des aliments. Il s'agit d'un système qui amènerait toutes les compétences et tous les paliers ayant une responsabilité dans ce dossier à mieux coordonner leurs efforts afin de parvenir à la meilleure inspection possible, faite selon des paramètres et des normes de très haut niveau, tout en évitant les coûts, les chevauchements et les doubles emplois. Nous avons donc un système qui donne d'excellents résultats, au plus bas coût possible.

Initiatives ministérielles

Le bilan du Canada en matière d'inspection des aliments est tel que les Canadiens peuvent avoir confiance en ce système et en être très fiers, maintenant et pour toujours. Cela étant dit, j'aimerais ajouter un dernier mot. Il est extrêmement important que nous restions vigilants au chapitre de l'inspection des aliments afin que les Canadiens puissent non seulement s'enorgueillir d'avoir déjà eu un système qui était réputé être le meilleur au monde, mais également être tout à fait rassurés quant au maintien de cette réputation.

Dans le groupe des motions dont nous sommes saisis, les motions nos 2, 8, 9 et 12 ont déjà été très bien traitées par, je crois, mon collègue, le député de Brandon—Souris, qui a d'ailleurs fait une analyse assez détaillée des motions nos 6, 8, 13, 14, 16 et 17. Je ne vais donc pas répéter ses propos.

Je vais me concentrer sur la motion n° 10 présentée par le député de Kindersley—Lloydminster, lequel propose d'ajouter le mot «raisonnable». À l'évidence, nous avons bien l'intention, en ce qui concerne les questions traitées dans la motion n° 10, d'être raisonnables. Je n'ai absolument rien contre l'insertion de ce mot en ce qui a trait à la motion n° 10. Cependant, dans ces circonstances, il ne serait pas nécessaire de se prononcer sur la motion n° 11 puisque son contenu se reflète entièrement dans l'amendement que nous sommes disposés à accepter à la motion no 10.

• (1135)

Quant au reste des motions du groupe, je recommande que l'on vote contre. Toutefois, le gouvernement est prêt à accepter l'amendement énoncé dans la motion n° 10.

[Français]

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Le vote porte sur la motion n° 2. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre, veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

Le vice-président: Je déclare la motion rejetée, avec dissidence.

Je déclare donc les motions nos 6, 7, 8, 9, 12, 13, 14, 16 et 17 rejetées.